habitat 71 Maison départementale de l'habitat et du logement	**Aide Habitat durable 2019** ***Plan climat énergie territorial***	saône-et-loire LE DÉPARTEMENT	***Formulaire n° 2***

FICHE TECHNIQUE POUR L'INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI)

Identification du particulier

Nom, Prénom : ……

Adresse postale : ……..……..…

……..……

Code Postal : ……..……..

Ville : ……..……..…

Téléphone : ……..……..…

Adresse de l'installation ***(si différente)*** :

…….....

……..…….....

……..…

Nombre d'habitants dans le logement : ……

Caractéristiques du logement

Maison en construction ☐ Maison existante ☐

Date de construction de la maison : ……

Surface habitable chauffée : ……m²

Mode de chauffage :

☐ électricité ☐ gaz naturel ☐ fioul ☐ bois

☐ propane ☐ bois ☐ autre : ……

Caractéristiques techniques du CESI

Certification : ☐ CSTBat ☐ Solarkeymark

☐ Autre : ……

Nombre de capteurs : ……..

Type de capteurs : ☐ sous vide ☐ plans

Surface d'entrée des capteurs : ……..…… m²

Volume du ballon : ……litres

Orientation : …… ° par rapport au Sud (positif vers l'ouest)

Inclinaison : …….. ° par rapport à l'horizontal

Energie d'appoint :

☐ électricité ☐ gaz naturel ☐ fioul ☐ bois

☐ propane ☐ bois ☐ autre : ……

Identification de l'installateur

Raison sociale :……..…

……

Adresse postale : ……...

……

……

Code Postal : ……..……..

Ville : ……

Téléphone : ……..……

N° RGE [1] : ……..

Joindre la copie du certificat

Coût de l'installation (*ne faire figurer que les composants du chauffe-eau solaire individuel*)

Eléments du devis :

Montant : ……..…… **€ HT**

T.V.A. : ……..…… **€**

TOTAL : ……..……**€ TTC**

Aide Habitat durable du Département de Saône-et-Loire : **300 €**

Prévision de programmation :

Date de début des travaux : ……..../…..…../…..…

CRITERES A RESPECTER

- perte de performance par rapport à la situation optimale : ≤ 20 %

Exemples :

- une orientation plein sud et une inclinaison de 45 ° correspondent à la situation optimale

- une orientation plein est ou plein l'ouest (± 90 ° par rapport au sud) et une inclinaison de 45 ° induisent une perte de performance d'environ 25 %

- certification du chauffe-eau solaire individuel

- certification RGE de l'installateur

[1] voir le site *www.faire.fr/trouvez-un-professionnel*

Cette feuille est à compléter et à renvoyer à la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement, accompagnée du formulaire n° 1, des devis et des pièces obligatoires.